

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

02 avril 2015

## L'AMF vous guide avant d'investir

**Vous souhaitez vous constituer une épargne. Sachez qu'il existe de nombreuses solutions de placement et qu'il vous revient de choisir celui qui correspond le mieux à votre situation financière et à vos objectifs. Ce tutoriel a été réalisé pour vous y aider.**

Avant d'investir, sachez tout d'abord répondre à trois questions essentielles :

- Quel est mon objectif d'investissement ?
- Quel est mon horizon de placement ?
- Quel(s) risque(s) suis-je prêt à prendre ?

Ensuite, prenez rendez-vous avec votre conseiller financier. Ce dernier devra vous poser de nombreuses questions pour connaître votre situation financière, vos connaissances en matière de placement et vos objectifs d'épargne. Répondez lui d'une manière sincère afin qu'il puisse vous proposer des produits financiers adaptés. Posez-lui également des questions, notamment sur les frais des produits qu'il vous propose, la garantie ou non du capital, la fiscalité, etc.

Enfin, avant de signer, prenez le temps de lire les documents obligatoire comme le DICI, et ne vous contentez pas des documents commerciaux.

Pour savoir quelles questions vous poser et poser à votre conseiller financier, visionnez notre tutoriel réalisé en partenariat avec l'Institut national de la consommation (INC).

## L'AMF VOUS GUIDE AVANT D'INVESTIR

---

### En savoir plus

- Consulter la vidéo "L'AMF vous guide avant d'investir" sur Youtube
- Lire le guide pédagogique « Investir votre épargne étape par étape »

---

## SUR LE MÊME THÈME

---

GUIDE ÉPARGNANT

BIEN INVESTIR

27 novembre 2017

Investir votre épargne  
: étape par étape



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02